

	FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • connaître et respecter les règles de sécurité définies dans la publication UTE 18-510 • connaître les risques électriques et les règles de sécurité • savoir se comporter en matière d'incendie ou d'accident d'origine électrique
PUBLIC	<p>Personnel SSIAP – habilitation obligatoire – sur les sites d'exercice de l'emploi. Toute personne devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans des locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension.</p>
PRE-REQUIS	<p>Aucun pré-requis nécessaire pour suivre la formation habilitation électrique B1 B2</p>
CONTENU	<ol style="list-style-type: none"> 1. partie théorique (12 heures) 2. partie pratique – le système sécurité incendie (2 heures)
MODALITES DE FORMATION	<p>Durée : 1 journée Examen : Les acquis sont évalués à la fin du stage tandis qu'un avis préparatoire à l'Habilitation des stagiaires est transmis aux employeurs.</p>

Pour les dates de formation, consulter le calendrier.